



arome
une goutte suffit

AGENCE DE COMMUNICATION
www.arome.fr
04 90 03 21 22

N°3910 & 3911

l'e

c

in

o du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

14 & 21 avril 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 4

Chômage partiel
9 000 demandes



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

Commerce local
Les maires montent au créneau



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

Entrep' en Vaucluse
Les étudiants font du business



JURIDIQUE

Pages 12 à 15

Annonces légales
et Appels d'offres



Consommer local - Pages 10 & 11

Un acte citoyen !



© Dirk Houben - stock.adobe.com



SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES

Professionnalisme, engagement,
adaptabilité, convivialité, expertise.

DOMMAGES
AUX BIENS

+ DE 5.000.000
DE M2 ASSURÉS

FLOTTE ET
TRANSPORT

+ DE 10 000
VÉHICULES ASSURÉS

RESPONSABILITÉS

+ DE 2000 SINISTRES
GÉRÉS PAR AN

CONSTRUCTION

+ DE 1 MILLIARD €
DE CHANTIERS
ASSURÉS

ASSURANCES
DE PERSONNES

+ DE 5000
SALARIÉS ASSURÉS

GRANIER ASSURANCES
68, Avenue des Sources - BP 50856
84082 Avignon Cedex 2
Tél : 04 90 884 848 - Fax : 04 90 873 632
contact@granierassurances.fr
www.granierassurances.fr



■ SARL O.C.A. Granier Assurances - Société de Courtage d'Assurance au capital de 7622/45 euros ■ APE 6622 Z
- Siret - 399 462 449 00022. RCS Avignon ■ Immatriculation Orias N° 07 001 656 / Site : www.oriass.fr ■ Garantie
financière et responsabilité civile professionnelle conformes au Code des Assurances ■ ACPR : Autorité de
Contrôle Prudential et de Résolution, 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 09 ■ Pour toute réclamation, vous
pouvez nous contacter par courrier à l'adresse ci-dessus ou par mail : reclamation@granierassurances.fr

Credite photos : © Fotolia - © WavebreakMediaMicro

Tricastin

L'unité n°4 de la centrale mise à l'arrêt

EDF (Electricité de France) vient de procéder à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Tricastin. Cette décision a été prise par l'énergéticien afin de s'adapter à la faible demande ponctuelle liée aux conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les besoins en électricité des activités économiques. Actuellement, la consommation d'électricité fran-

çaise a baissé d'environ 15% par rapport à son niveau habituel à cette période. Si la consommation des ménages a augmenté en raison du confinement, elle reste toutefois inférieure à celle de l'ensemble des volumes utilisés par l'économie hexagonale. « Il s'agit d'un arrêt de courte durée », explique EDF qui précise également que « les unités n° 2 et 3 sont en arrêt programmé

pour leur maintenance annuelle » alors que l'unité n°1 reste connectée au réseau électrique national. Entrée en service en 1980, la centrale de Tricastin compte 4 unités de production d'une puissance de 900 MW chacune. Ce site employant plus de 2 000 personnes fournit l'équivalent de 6% de la production d'énergie de l'ensemble du parc nucléaire hexagonal.

Chambre consulaire

Report de l'élection de la CCI de Vaucluse

Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône vient de reporter l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse. Appliquant le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet de région a donc décidé de suspendre le processus électoral, déterminé par l'arrêté du 10 janvier 2020 qui prévoyait un scrutin en juin prochain.

« De nouvelles élections permettant le renouvellement des membres élus de l'assemblée générale de la CCI 84 seront organisées par les services de la préfecture de Vaucluse, en lien avec les services du préfet de région, la CCI de région et la CCI de Vaucluse au plus tard en octobre 2020, si la situation sanitaire le permet », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Le calendrier des opérations électorales sera donc ultérieurement précisé par arrêté du préfet de Vaucluse en application des dispositions du Code de commerce.

Bloquée dans son fonctionnement depuis presque 2 ans faute de majorité pour voter son budget annuel, la CCI 84 a été mise sous tutelle renforcée en mai 2018, avant que le préfet ne suspende ses instances en octobre de la même année puis ne la dissolve en décembre dernier. Une période durant laquelle les camps de Bernard Vergier, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse élu président de la CCI 84 au bénéfice de l'âge, et Jacques Brès, président de l'UP-Medef 84, n'ont cessé de s'opposer.

Téléphonie

Sivergues désormais dotée de la 4G

Depuis quelques jours, la commune de Sivergues, dans le sud du Luberon, bénéficie de la couverture mobile. Désormais, les 43 habitants vont pouvoir utiliser leurs téléphones mobiles pour passer des appels grâce à l'arrivée du très haut débit suite à l'accord signé entre l'Etat et l'opérateur Free (opérateur leader sur la commune) qui aura permis la construction d'une antenne-relais dissimulée dans un pylône arbre permettant de concilier

les enjeux techniques et environnementaux. Sivergues fait partie des 541 communes françaises directement concernées par l'accord passé en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs mobiles (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR) visant à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes. Les collectivités territoriales concernées

par ces sites sont contactées par les quatre opérateurs pour engager le déploiement des équipements nécessaires d'ici 24 mois au plus tard. Co-pilotée par la préfecture et le Conseil départemental, la procédure de résorption des zones blanches poursuit son chemin dans le Vaucluse. Des déploiements sont en cours dans les communes de Murs (Bouygues Telecom) et Buoux (Free) ainsi que sur le secteur de Savoillans (Orange).

SOLIDARITÉ

60 000 chèques services

L'Etat distribue 60 000 chèques services en Vaucluse. Cette aide, destinée à compléter l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile (vivant dans la rue, dans des campements ou des bidonvilles), va bénéficier à 1 600 personnes fragilisées en matière d'accès à l'alimentation depuis le début de la crise liée au Covid-19. D'une valeur de 3,50€, ces chèques ont commencé à être distribués depuis le 15 avril dernier grâce au relais de 110 structures locales



(associations, gestionnaires d'aire d'accueil de gens du voyage, centres communaux d'action sociale...). Ces chèques sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour un montant maximal de 7€ par jour et par personne. Ils sont utilisables auprès des enseignes référencées sans limite de quantité ou de montant. Une nouvelle distribution aura lieu d'ici la fin du mois d'avril. L'initiative a été lancée le 1^{er} avril dernier par le ministère chargé de la Ville et du Logement.

Chômage partiel

Plus de 9 000 demandes acceptées en Vaucluse

A ce jour, plus de 9 000 demandes d'entreprises au titre de l'activité partielle ont été acceptées en Vaucluse par l'Unité départementale de la Direccte (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Cela concerne plus de 67 000 salariés répartis dans 76 secteurs d'activité dont les plus impactés sont les travaux de construction spécialisés, le commerce de détail, la restauration, le commerce de gros, le transport, le commerce et la réparation automobiles, les services dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement paysager (plantation, entretien de parcs et jardins), les services d'action sociale (aide à domicile, aide au travail pour les handicapés, crèches et garde d'enfants, assistance sociale, etc.) ainsi que l'hébergement. Pour faire face à l'afflux inédit de ces sollicitations de la part des entreprises, une équipe de 10 agents est mobilisée permettant l'instruction de 96% des dossiers à ce jour.

■ Report d'échéances fiscales et sociales

En matière fiscale, environ 770 entreprises ont obtenu un report d'échéance de la part de la Direction départementale des finances publiques, pour un montant total des impôts concernés de près de 8 M€. En matière sociale, la moitié des entreprises et travailleurs indépendants, soit près de 16 500 établissements, ont bénéficié d'un report d'échéance depuis le début de la crise, ce qui représente 7 500 établissements du régime général et leurs 16 500 salariés ainsi que 8 800 travailleurs



indépendants. La totalité de ceux-ci a bénéficié d'un report automatique d'échéances. Les principaux secteurs concernés sont ceux des services, du commerce et de la construction. Le montant cumulé des reports est de 49 M€ pour l'ensemble des entreprises du Vaucluse qui en ont bénéficié.

■ Le fonds de solidarité octroyé à près de 5 000 entreprises

Par ailleurs, près de 5 000 entreprises vauclusiennes ont déjà reçu le fonds de solidarité de l'Etat. Cette aide financière permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 € aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 M€ et un bénéfice annuel

imposable inférieur à 60 000€. Il s'agit d'entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019. Pour le volet Etat, 4 974 entreprises ont déjà sollicité le dispositif, avec un montant total versé de plus de 6,5 M€. Le montant moyen par dossier s'élève à 1 320€. Pour le volet régional, la demande doit être déposée sur la plateforme de la Région Sud pour obtenir un soutien complémentaire forfaitaire de 2 000€. Pour mémoire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à hauteur de 18 M€ à ce fonds. Retrouvez l'ensemble des aides économiques nationales sur : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Avignon

■ 430 tablettes pour lutter contre la rupture numérique

Alors qu'initialement la ville d'Avignon avait collecté 130 tablettes numériques dans les écoles de la commune afin de les distribuer aux familles qui ne disposent pas de matériel informatique, c'est finalement 430 qui vont être prêtées. Ces outils pédagogiques numériques vont bénéficier à près de 500 élèves, de 30 écoles, identifiés par les directeurs d'établissement et les enseignants dans le cadre du programme de réussite éducative.

Gard avignonnais

■ L'union fait la force

Sans plus attendre les consignes ou les dotations de l'Etat, les communes de Villeneuve-lès-Avignon, Saze, Pujaut et Rochefort-du-Gard se sont regroupées avec le Grand Avignon afin de passer une commande groupée de masques aux normes Afnor (lavables 50 fois à 60°). « En effet eu égard aux délais de livraison, nous ne pouvons plus attendre et nous devons offrir à la population la certitude de sortir de ce confinement avec les meilleurs gages de sécurité sanitaire », explique Pascale Bories, sénatrice du Gard par ailleurs élue maire de Villeneuve dès le 1er tour lors des municipales de mars 2020.

Santé

■ Des masques pour Avignon et Vaison-Ventoux

La Ville d'Avignon vient de procéder à l'acquisition de 250 000 masques en tissu aux normes Afnor (Association française de normalisation). L'initiative s'inscrit dans le cadre d'un achat groupé avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon qui portera sur un total de 350 000 masques financés à hauteur de 50% par l'agglomération et 50% par les communes. La municipalité de la Cité des papes souhaite doter chacun de ses habitants de 2 masques. Ainsi, 200 000 masques seront distribués à l'ensemble de la population à partir de la mi-mai, date de leur

réception. Les mesures d'organisation de cette distribution seront précisées prochainement. Pour sa part, en prévision du déconfinement, la Communauté de communes de Vaison-Ventoux vient aussi de commander 18 000 masques adultes et 2 000 masques enfants livrables avant le 11 mai. Cette action vient en complément de la commande groupée qui avait déjà été réalisée pour le compte de ces communes, de 25 000 masques non réutilisables et de gants.

Covid-19

■ Gare aux arnaques !

« Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient, prévient Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse. Il n'existe pas à ce jour de manière scientifiquement éprouvée de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni autres huiles essentielles qui protègent ou permettent de guérir du Coronavirus. Dès lors, toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse. Egalement, l'Etat ne propose pas de kit de dépistage directement aux citoyens ni de kit de confinement comprenant masque, gel hydroalcoolique, thermomètre ou autre matériel médical, tout comme la décontamination des logements privés. La vente de paracétamol en ligne est suspendue et les attestations de déplacement faites sur l'honneur ou par l'employeur sont gratuites. » Le préfet de Vaucluse demande de « faire preuve de méfiance, d'évaluer l'honorabilité du vendeur en se rapprochant des banques, autorités de santé, services de protection économique et, en cas de forfait, porter plainte immédiatement et dénoncer les pratiques frauduleuses en conservant les mails pour les indiquer sur les sites suivants : www.internet-signalement.gouv.fr ou signal.conso.gouv.fr/coronavirus ».



*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
Ont collaboré à ce numéro : Nicolas François, Hervé Tusseau
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet - david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 2^e trimestre 2020/3910 & 3911
Commission paritaire n° 1120 C 79642

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

ISSN 2118-7983
Reproduction interdite sans accord de l'éditeur
Imprimé par Imprimerie La Provence
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Maquette et mise en page : Devisocom
Conception et réalisation graphique : Saluces
"Pour certifié conforme"
le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

Pernes-les-Fontaines

■ Un numéro vert pour aider les enfants confinés

Afin de lutter contre l'isolement, le décrochage scolaire et la désocialisation, l'association pernoise Egal Accès vient de lancer un numéro vert pour venir en aide aux parents et aux enfants confinés. Une initiative dont le but est d'orienter et de trouver des solutions pratiques et rapides aux écoliers, collégiens et lycéens. Créée en 2015, l'association s'est donnée pour mission de lutter contre le décrochage scolaire et la violence dans le sport.

Numéro vert : 0 800 948 813. Le lundi de 9h à 12h, les mercredi et jeudi de 14h à 17h.

Carpentras

■ La mairie fait bonne impression

Constatant que certains parents ont eu des problèmes d'impression pour les devoirs de leurs enfants durant cette période de confinement, la mairie de Carpentras incite les familles à se rapprocher des directeurs d'école. Ces derniers, après accord de l'inspectrice de l'Éducation nationale de Carpentras, pourront ponctuellement procéder à l'impression de ces travaux donnés par les professeurs de maternelle ou d'élémentaire. Cependant, dans tous les cas, les parents devront, au préalable, contacter par mail le responsable de l'établissement scolaire avant de se déplacer à l'école. Dans le même temps, la municipalité assure qu'elle veille également à ce que les copieurs présents dans les écoles « puissent répondre aux besoins de tous afin d'assurer la meilleure continuité pédagogique possible ».

Le Pontet

■ Accueil éphémère pour les femmes victimes de violence

La société Ceetrus (ex-Immochan) et l'hypermarché Auchan ont installé un local pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Elles sont reçues, en toute confidentialité, par deux associations : l'Amav (association de médiation et d'aide aux victimes) et le Planning Familial. Les professionnelles et bénévoles leur prodiguent, en fonction de leur situation, aide, conseil et prise en charge. Plusieurs personnes s'y sont déjà présentées, fragilisées par la période du confinement prolongé laissant apparaître davantage de violences intrafamiliales. Elodie Goumet, déléguée aux droits des femmes, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ainsi que des responsables de la gendarmerie s'y sont rendus pour montrer leur soutien à cette initiative. Le local a ouvert ses portes le 14 avril et les fermera à la fin du confinement. Il est ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h. Zac Saint-Tronquet.



Université d'Avignon

Labellisation du projet Panorama sur l'orientation des lycéens

Avignon Université, Aix-Marseille Université, l'Université de Toulon, les académies Aix-Marseille et Nice, Sciences Po Aix et Centrale Marseille viennent d'obtenir la labellisation de leur projet Panorama (Pour l'accompagnement à l'orientation et à la réussite à Aix-Marseille, Avignon et Toulon). Il s'agit d'un projet visant à améliorer l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur, notamment les publics issus des quartiers défavorisés, qui va s'appuyer sur la création d'un écosystème intégré sur l'académie d'Aix-Marseille et du Var. Un projet d'envergure financé à 7,5M€ (sur 10 ans) par la Caisse des dépôts et pour lequel l'Université d'Avignon dispose d'un budget propre de plus de 672 000€. Pour le pilotage et la mise en œuvre du projet sur son territoire, l'université prévoit de recruter deux ingénieurs d'études et un technicien son et lumière pour la création de capsules vidéo.

■ Découvrir le Panorama

De nombreux lycéens sont éloignés psychologiquement et physiquement de l'enseignement supérieur et de la recherche et leur orientation se fait par défaut, explique l'univer-



sité d'Avignon. L'objectif du Panorama est de permettre à ces élèves de devenir étudiants dans une filière adaptée et de briser les frontières actuelles (psychologiques, culturelles, physiques et organisationnelles) pour mieux accompagner chaque lycéen dans son parcours d'orientation. Le projet s'appuie sur un écosystème intégré réunissant un ensemble de compétences coordonnées au service des lycéens et de leurs familles au sein des académies d'Aix-Marseille et Nice. »

Dans ce cadre, 6 actions seront développées autour de 3 enjeux principaux : informer et permettre

de disposer des informations adéquates quels que soient le profil et les aspirations de l'élève, projeter et immerger le futur étudiant dans

ses futures études et/ou son futur métier de façon active et accompagner dans le choix d'orientation grâce à des pairs et 'aiguilleurs'.

IUT

Déjà plus de 60 visières fabriquées

Équipé de 3 imprimantes 3D, le département Packaging, emballage et conditionnement (PEC) de l'IUT (Institut universitaire de technologie) d'Avignon Université a lancé son initiative solidaire en fabriquant des visières de protection pour les personnels soignants, de santé et de sécurité en priorité. À l'initiative de la direction et de deux enseignants, Régis Bringuier et Yannick Knapp, également chef du département PEC, et de Yassine Bouchouka, étudiant en 2^e année, plus de soixante visières ont été fabriquées depuis le 6 avril dernier.

POUR VOUS, NOUS BLOQUONS LES PRIX DE TOUS NOS PRODUITS

HORMIS LES FRUITS ET LÉGUMES



PARCE QUE CELA COMPTE
BEAUCOUP POUR VOUS, VOUS
POUVEZ COMPTER SUR NOUS

Pour la défense de votre pouvoir d'achat, nous avons décidé de bloquer le prix de tous nos produits à l'exception des fruits et légumes jusqu'au 15 mai. **Tout ce dont vous avez besoin au quotidien n'augmentera pas d'un seul centime !**

**LIDL S'ENGAGE ET DONNE LA PRIORITÉ
À VOTRE POUVOIR D'ACHAT**

**aujourd'hui plus que
jamais, nous défendons
votre pouvoir d'achat**



Région Sud

Pas de plan Marshall régional sans mobilisation générale

Le Conseil régional s'active pour venir en aide à l'économie locale avec un « plan d'urgence, de solidarité et de relance ». Où en est l'activité de nos entreprises et comment faire pour s'en sortir ?

Bas les masques. Ce n'est pas la guerre, mais ça y ressemble bien. Amer, Renaud Muselier dénonce le détournement d'une commande française de masques de protection chinois. Comme tant d'autres, marchandée 2 à 3 fois son prix et payée en espèces au pied de l'avion transporteur, la cargaison est partie illico pour les Etats-Unis. « C'est une période qui ne ressemble à aucune autre. Deux fronts sont ouverts : l'un sanitaire, l'autre économique » constate le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a annoncé le 30 mars un plan de bataille au service des entreprises. « Ces 10 derniers jours, l'activité économique et la consommation ont chuté de plus d'un tiers en France ».

Au 1^{er} avril, 9% des demandes d'activité partielle concernaient les établissements situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Source : Dares), soit autant qu'en Occitanie mais un peu moins qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (13%). Près de 15 000 entreprises ont utilisé le 'chômage partiel'

pour 115 000 salariés. « Ce dispositif a eu du mal à se mettre en place dans notre région à cause de problèmes informatiques, mais les délais qui pouvaient atteindre 10 jours d'attente ont été ramenés entre 48 et 72h aujourd'hui », observe Jean-Yves Astouin, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participe aux réunions de la cellule préfectorale de veille économique. Pour l'Urssaf, la suspension des échéances au mois de mars représente 400 M€ en région. « Cet autre dispositif a bien fonctionné, notamment dans le Vaucluse ». Néanmoins, de graves difficultés financières paraissent d'ores et déjà inéluctables. La Banque de France aura ouvert au mois de mars autant de dossiers de médiation de crédit (80) qu'en 7 mois d'activité habituelle. « L'augmentation est particulièrement significative depuis une semaine », déplore Lucie Hallonet-Sauze, responsable des Services entreprises. « Elle concerne tous les secteurs mais, pour l'heure, aucune entreprise emblématique de la région ».

■ **227 M€ d'aides immédiates dont 70 M€ directement adressés aux entreprises**

Pour agir vite, le Conseil régional a décidé d'un plan de relance de

l'économie de 1,2 milliard pour « l'après Covid » auquel s'ajoute un volet « urgence et solidarité ». Libérant 227 M€ d'aides immédiates, il prévoit 70 M€ d'aides directement adressées aux entreprises régionales.

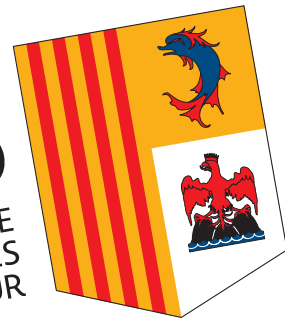
« Il s'agit en majorité de nouveaux crédits ou bien de dispositifs existants déployés prioritairement au service des entreprises impactées par la crise » :

- 47 M€ d'aides pour soutenir toutes les entreprises au moyen d'un guichet unique : 0 805 805 145. Ce numéro vert a reçu 600 appels pour les trois premiers jours d'avril.

- 18 M€ de participation au Plan de solidarité national pour les indépendants et TPE bénéficiant de 1 500€ ou 2 000€ d'aides renouvelables.

- 5 M€ pour le secteur agricole afin de compenser les pertes de chiffre d'affaires et de maintenir le paiement des aides européennes 'Feader'. En complément, une enveloppe de 30 M€ servira à maintenir les subventions votées au profit de manifestations culturelles qui ne pourront avoir lieu du fait des mesures de confinement à condition d'avoir payé les dépenses engagées pour sa préparation. « Pour les subventions votées en mars 2020, des acomptes seront très rapidement versés, à hauteur de 70%, ce qui est,

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



rentre à vide, je perds 200€ car le coût global du transport se situe autour de 800€ »,

poursuit le dirigeant de Provence Astouin, entreprise familiale située à Eyrargues (48 salariés), dont l'activité vaclusienne est importante avec la logistique du vin.

« Actuellement, le seul secteur qui fonctionne à 100%, c'est le froid puisque le prix de l'acheminement des produits surgelés intègre le retour à vide. Pour le reste, 90% des centrales d'achat de la grande distribution ne mettent pas encore la main à la poche pour compenser le déséquilibre des flux », en grande partie à cause du boum des achats de précaution des ménages.

« L'alimentaire représente habituellement 15% de notre chiffre d'affaires. Il a grimpé, au début du confinement, à 35% et retombe cette semaine à 25%. Le retour à la normale ne devrait pas tarder. » Il faudra alors remettre sur le tapis la question du coût réel du transport et envisager une hausse des prix estimée entre 15 et 20%, « ce qui représenterait quelques centimes sur chaque produit », rassure Jean-Yves Astouin.

■ **Quelle sortie du tunnel pour les transports ?**

Prenons l'exemple du transport de marchandises qui doit assurer l'approvisionnement du pays en produits de première nécessité tout en subissant lui-même la mise à l'arrêt d'une partie de l'économie. Comment ce secteur stratégique peut-il repartir ?

Avec la fermeture des commerces non essentiels et d'un nombre important d'industries, c'est un effondrement des volumes transportés que décrit Jean-Yves Astouin, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : « 83% des entreprises de transport ont cessé totalement ou en partie leur activité : 30% sont à l'arrêt total et 53% sont en activité partielle. Par conséquent, les coûts explosent à cause des transports à vide ». Lorsque les transporteurs peinent à équilibrer leurs flux – à remplir leurs camions à l'aller comme au retour – ils sont contraints d'arrêter les liaisons qui leur font perdre de l'argent et d'en prioriser d'autres, plus susceptibles de garantir un chargement dans les deux sens. « Une montée Avignon-Bordeaux est facturée entre 580 et 620€ soit, avec la descente, une recette moyenne de 1 200€. Si je

■ **Les relocalisations sont déjà en marche**

Il faudra aussi rationaliser ce secteur stratégique devenu très fragile sur les échanges internationaux. « Le port de Marseille a annoncé une baisse de 25% de ses flux conteneurisés pour mars et prévoit moins 50% pour avril. L'Europe ne consomme plus, demain l'Amérique. Ceci bloque les flux de conteneurs vides dont la Chine aura besoin pour exporter. Il faudra au moins 2 à 3 mois pour reformer le triangle. » Les industriels veulent revoir ce schéma, si vulnérable. « Jushi, fabricant chinois de fibre optique pour lequel nous travaillons, étudie l'implantation d'une usine en Pologne pour limiter les aléas et distances de transport depuis ses unités de production en Chine, Egypte ou Caroline du sud. »

La relocalisation industrielle est donc bien en route. Elle est aidée par un fonds régional spécifique 'post Covid' de 17 M€.

Elle se concrétise aussi chez les distributeurs. « La priorité à la production française pour sauver notre agriculture est une réalité dans un certain nombre de centrales d'achat ». Sans la mobilisation de tous, on ne gagnera donc pas cette guerre.

COVID-RÉSISTANCE

Les collectivités vaclusiennes ayant officiellement répondues

Face à la crise la Région Paca et la Banque des territoires ont lancé un fonds régional «Covid Résistance », en vue de soutenir les petites entreprises, les artisans, les associations... Pour ce fonds qui sera doté de 20 M€, la Région a également invité l'ensemble des collectivités à intervenir à raison de 2€ par habitant afin de démultiplier ses effets sur l'économie de proximité.

COLLECTIVITÉS	MONTANT
Conseil départemental de Vaucluse	1,8 M€
Communauté d'agglomération du Grand Avignon	300 000 M€
Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin	140 000 M€
Communauté de commune Luberon-Monts de Vaucluse	112 000 M€
Communauté de communes les Sorgues du Comtat	100 000 M€
Communauté de communes Ventoux-Sud	80 000 M€
Communauté de communes Vaison-Ventoux	35 000 M€

Par ailleurs, si les montants n'ont pas encore été officiellement définis, d'autres collectivités vaclusiennes ont répondu favorablement à l'appel de la Région qui a déjà obtenu plus de 10 M€. Il s'agit des communautés de communes Pays des Sorgues et des monts de Vaucluse, Aygues Ouvèze-en-Provence, Pays d'Apt Luberon, Rhône-Lez-Provence, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Pays réuni d'Orange et de la Communauté territoriale du Sud-Luberon. S'ajoutent également les communautés d'agglomération Terre de Provence et Arles-Crau Camargue-Montagnette ainsi que la communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles.

Lettre ouverte

Commerce local : les maires interpellent le président de la République

Suite à l'annonce du président de la République concernant le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai prochain, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont décidé de lui écrire une lettre ouverte pour témoigner de leur inquiétude vis-à-vis des conséquences sur le commerce local. Jean-François Lovisol, président de l'AMV et maire de La Tour d'Aigues, Pierre Gonzalvez, co-président de l'AMV et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, et Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, demandent à Emmanuel Macron une modification du règlement actuel afin de faire face à l'absence d'activité, du fait d'une année touristique qui s'annonce blanche.

■ Intervenir directement pour soutenir l'activité économique locale

Ne contestant pas le bien-fondé de ces mesures, ces élus rappellent

que « c'est la vie de nos commerces, l'emploi, l'attractivité de nos territoires qui vont être aussi mis en péril, activités qui dans le rural et le péri-urbain, ont déjà beaucoup souffert. Ce redressement, que nous souhaitons tous, va donc s'avérer douloureux et difficile. » En conséquence, ils sollicitent deux mesures : 'une année blanche fiscale pour les activités qui ont été touchées par les mesures de confinement ainsi que l'assouplissement des règles pour permettre aux collectivités locales, communes et intercommunalités, d'intervenir directement dans le soutien à nos activités économiques.

« Nous, élus locaux, au contact direct des acteurs du territoire, nous connaissons parfaitement leur situation et leurs besoins et nous savons déjà que la 'survie' de ces acteurs, qui sont les moteurs de nos communes, directement touchés par la crise sanitaire, va inévitablement passer par l'octroi de subventions excep-



Jean-François Lovisol, président de l'AMV et maire de La Tour d'Aigues, Pierre Gonzalvez, co-président de l'AMV et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, et Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, demandent à Emmanuel Macron une modification du règlement afin que les communes puissent directement aider leurs commerces.

tionnelles », poursuivent-ils dans cette lettre ouverte.

■ Comment financer ces aides ?

« Où trouver les fonds pour apporter cette aide ? », s'interrogent les élus qui constatent ensuite que « les marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement de nos finances locales sont de plus en plus réduites, quand elles existent encore ! Les villes continuent à payer leurs agents et leurs fournisseurs. Et la crise va entraîner mécaniquement une baisse des recettes de fonctionnement des municipalités cette année : chute des recettes de parking, rendu gratuit en raison du

confinement, diminution des droits d'entrée des salles de spectacles ou des droits d'occupation du domaine public des terrasses des bars et restaurants, fermés eux aussi... Assimiler comptablement ce nécessaire dispositif d'aides d'urgence à des subventions de fonctionnement reviendrait donc à se priver d'un levier important d'intervention. A l'inverse, dans cette difficile année 2020, mairies et intercommunalités vont voir leur volume de dépenses d'équipement diminuer. L'épidémie qui sévit actuellement a pour conséquence de ralentir, voire de reporter, les projets d'équipement prévus et déjà intégrés à nos Plans pluriannuels d'investissement (PPI). Ces chantiers ne reprendront leur cours que, au mieux, dans quelques mois. Peut-être avant l'été. Plus sûrement, juste après. Ces fonds disponibles budgétairement, dont une partie ne sera pas dépensée en cours d'année, peuvent être rapidement mobilisés par le bloc local dans toute la France, et permettre de soutenir les acteurs économiques et ainsi compenser la faible injection de fonds publics dans l'économie

réelle. Nos sections d'investissement ne seront pas mises à mal en 2020 en raison de la diminution inéluctable des dépenses d'équipement et, de plus, le financement des dépenses d'investissement peut se faire par emprunt bancaire.

■ Permettre les aides versées par les communes

« Pour permettre ce transfert, il faut désormais que l'Etat permette que les aides qui seront versées par les communes et les intercommunalités aux entreprises, aux commerces et aux associations, soient considérées comme des dépenses d'investissement et se traduisent comptablement comme des subventions d'équipement. Cela doit passer par une modification exceptionnelle, pour l'année 2020, des textes en vigueur et, notamment, permettre aux communes d'intervenir aussi dans la sphère économique. Pour être à la hauteur des enjeux et investir dans la pérennité de notre tissu économique local et de nos emplois, c'est une mesure simple que nous proposons », conclut cette lettre ouverte.

Une pétition mise en ligne

Afin de soutenir leur démarche, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont aussi mis en ligne une pétition 'COVID 19 - Mesures en faveur de nos commerces locaux'. Pour en savoir plus ou pour signer : www.change.org/p/elus-locaux-covid-19-mesures-en-faveur-de-nos-commerces-locaux

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

La Ville crée déjà un fonds de soutien de 100 000€

La commune de Saint-Rémy a créé un fonds de soutien exceptionnel de 100 000€ pour faire face à la crise économique et sociale qui devrait succéder à la crise sanitaire. Destiné aux Saint-Rémois les plus fragilisés, ce fonds viendra compléter le dispositif d'aides habituel du CCAS. « Les conséquences économiques et sociales liées à la crise du Covid-19 commencent déjà à se faire sentir chez de nombreuses familles saint-rémoises, privées pour certaines d'une partie de leurs revenus (cessation d'activité pour les commerçants, pour les auto-entrepreneurs, etc.), explique la municipalité. L'immédiat après-crise risque également d'être une période humainement très difficile pour bon nombre de concitoyens qui ne pourront, pour certains, retrouver le même niveau d'activité, et donc de revenus. »

Mobilisation

Vaison-Ventoux au chevet des entreprises



Jean-Pierre Larguier, président de la Communauté de communes Vaison-Ventoux.

La communauté de communes Vaison-Ventoux va participer à hauteur de 35 000€, soit 2€ par habitant, au dispositif régional 'Covid-Résistance' (voir article page précédente).

« La Communauté de communes a adhéré à ce fonds avec la volonté forte d'être en 1^{re} ligne aux côtés de nos entreprises pour sauver notre économie de proximité, explique Jean-Pierre Larguier, président

de Vaison-Ventoux. Grâce à cela, 140 000€ seront déployés sur notre territoire par ce biais. »

L'intercommunalité n'a pas attendu le dispositif régional pour venir en aide au tissu économique local face à la crise. Dès les débuts du confinement, Vaison-Ventoux a mis en œuvre plusieurs mesures concrètes pour accompagner les entreprises, commerçants et artisans sur son territoire regroupant 19 communes.

Elle propose ainsi une veille des dispositifs d'aide existants pour les entreprises. Ces derniers sont recensés sur le site www.vaison-ventoux.fr et Cathy Gelly, chargée de développement économique, se tient à la disposition des entreprises (contact : c.gelly@vaison-ventoux.fr - 06 45 60 15 39). Par ailleurs, afin de soutenir les secteurs alimentaire et agricole, l'office de tourisme intercommunal a réalisé un travail

de recensement des commerces et producteurs ouverts sur le territoire malgré le confinement. Enfin, Vaison-Ventoux a tenu l'engagement de maintenir la déchetterie de Vaison-la-Romaine ouverte aux professionnels alors que la majorité des équipements de ce type ont fermé dans la Région. Objectif : ne pas impacter davantage les entreprises encore en activité actuellement.

Accompagnement

Entrep' en Vaucluse : le palmarès 2020 dévoilé

Fin de clap pour l'édition 2019/2020 des Entrep' en Vaucluse qui vient de révéler son palmarès. Une sixième saison qui aura réuni durant cinq mois 72 jeunes étudiants autour de 17 projets innovants de création d'entreprise. Loin de se décourager face à la situation de confinement due au Covid-19, c'est sous forme de visio-conférence que le jury des Entrep' en Vaucluse vient de dévoiler son palmarès pour la saison 2019/2020. Cette année, 72 étudiants volontaires issus de l'Université d'Avignon et de six établissements d'enseignement supérieur – Kedge Business School, Isema, Erudis Formation, lycée Aubanel, lycée Louis Pasteur, CFAI d'Avignon – ont planché par équipes durant cinq mois à la mise en œuvre d'un véritable projet d'entreprise. Epaulées par des entrepreneurs bénévoles, ces jeunes pousses d'entrepreneurs ont pu bénéficier d'ateliers, de conseils d'experts et de mises en situation réelles pour transformer leurs idées de départ en projets viables. Après

s'être réunis pour délibérer début mars, les membres du jury de cette sixième édition parrainée par Alix et Joël Kautzmann, gérants du Coq Noir, entreprise familiale de l'Isle-sur-la-Sorgue spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits exotiques, viennent de rendre leur verdict :

Trophée Les Entrep' 2020 : 'Univoyage', un projet de conception et d'animation de modules de formation sous forme d'un itinéraire cyclo touristique en partenariat avec les universités et les écoles du supérieur.

Trophée Coup de cœur : 'Le Cochon Vernet', un projet visant à valoriser la qualité des porcs du Ventoux à travers la personnalisation des produits de la ferme Vernet. **Trophée Innovation** : 'Archimèdes Airship', un projet de construction de drones dirigeables autonomes en énergie utilisés pour la détection de feux de forêts.

Trophée Communication : 'Pensées Plaisir', une pâtisserie et salon de thé haut de gamme sur le thème des



fleurs proposant une gamme adaptée à certaines pathologies.

Trophée Dream Team : 'Midisy', un nouvel instrument modulaire intuitif dédié à la pratique de la musique assistée par ordinateur.

Trophée Parcours Entreprendre : 'Dé 6 Dé', une boutique physique réunissant des jeux de société et jeux de rôle toutes générations

confondues et destinée à (re)créer du lien social à travers la pratique du jeu.

Trophée Pitch vidéo : 'Ma boulangerie', une plateforme qui souhaite proposer aux boulangeries artisanales un outil permettant la réservation en ligne ainsi que la livraison de pains et viennoiseries au domicile de leurs clients.

C'est donc l'équipe portant le projet 'Univoyage' qui aura l'occasion de défendre les couleurs vauclusiennes lors de la grande finale nationale des Entrep' qui aurait dû se dérouler à Paris en mai prochain mais qui, au vu du contexte actuel, devrait finalement donner lieu à un affrontement par webcams interposées.



LE MAGAZINE DE VOTRE RÉGION

VENTOUX

MAGAZINE

OFFRE SPÉCIALE

LECTEURS DE L'ECHO DU MARDI

Abonnement **1 an** = 4 numéros ➔ **17 €**
(au lieu de 19 €)

Abonnement **2 ans** = 8 numéros ➔ **32 €**
(au lieu de 36 €)

Envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale) et votre règlement à :

VENTOUX MAGAZINE / Vaucluse Media
13, avenue Jules Ferry – 84110 Vaison-la-Romaine

Consultez et commandez ou

TÉLÉCHARGEZ (3,50 € par magazine)
nos anciens numéros sur :

WWW.VENTOUX-MAGAZINE.COM



Sorgues

Des textiles personnalisés pour soutenir les hôpitaux français



À fin d'apporter sa contribution à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19, l'entreprise sorguaise Ikone vient d'ouvrir un site web dédié à la vente de vêtements et de masques personnalisés dont les bénéfices seront intégralement reversés à la Fondation des Hôpitaux de France.

Comment combler ses envies de shopping en période de confinement tout en faisant une bonne action ? La société Ikone a peut-être trouvé la solution. Spécialisée dans la création et la personnalisation de textiles depuis 1982 (anciennement société Fouque) à destination des entreprises et associations (Le Festival d'Avignon, Marie Blachère et

L'Oréal comptent parmi ses clients), la société vauclusienne basée à Sorgues souhaite apporter sa contribution dans la lutte contre le Covid-19. Un engagement qui se manifeste par la création d'une gamme spéciale de vêtements et de masques pour les particuliers sur lesquels sont mentionnés des messages de soutien au personnel hospitalier.

■ 100% des bénéfices reversés

Tee-shirts, sweats avec ou sans capuche, masques... Les équipes d'Ikone ont confectionné des vêtements en coton bio, labellisés GOTS (Global Organic Textile Standard), Oeko-Tex, Fair Wear, Vegan, et chaque pièce sera imprimée

à la commande dans leur atelier. « Aujourd'hui, nous avons décidé de proposer des vêtements que vous pourrez porter pour qu'à votre tour vous fassiez passer un message qui encourage tout le monde à agir pour le bien de tous et pour soutenir ceux qui sont en première ligne pour accompagner les personnes contaminées » indique la direction dans un communiqué. Ainsi, pour chaque vêtement acheté, 100% des bénéfices seront reversés à la Fondation des Hôpitaux de France qui œuvre depuis 1989 à l'amélioration de la qualité de vie des enfants, des adolescents et des personnes âgées hospitalisés.

www.ikone-textile.fr

Livraison express

La filiale de La Poste débarque à Avignon



Stuart, filiale spécialisée dans la livraison express du groupe La Poste, vient de déployer ses services à Avignon. Ainsi, après Marseille, Nice et Toulon Stuart poursuit son expansion en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en proposant une alternative de livraison plus rapide, plus écologique et moins coûteuse grâce à sa technologie qui met en relation coursiers, commerçants et entreprises. S'appuyant sur une équipe d'une vingtaine de coursiers à vélo établis en indépendants (étudiants, 'freelances' ou personnes en recherche d'emploi...), la filiale de La Poste dispose d'une application permettant à ces derniers de se

connecter quand ils le souhaitent pour effectuer des missions. Stuart, qui se charge notamment de la sensibilisation à la sécurité routière, du financement d'une garantie prévoyance santé et d'une couverture responsabilité civile professionnelle, assure la mise en relation entre les donneurs d'ordre et sa flotte de coursiers indépendants. « Aujourd'hui, le service est utilisé aussi bien par des enseignes de la restauration et de la grande distribution que par de petits commerçants ou entreprises du secteur tertiaire », explique Kaci Hamroun, responsable régional. Outre la France, la plateforme de

livraison à la demande est aussi présente au Royaume-Uni et en Espagne. A ce jour, Stuart compte plus de 2 000 clients professionnels, répartis dans 100 villes européennes. En France, Stuart accompagne notamment Carrefour, Franprix, Décathlon, Zalando, Pizza Hut, The Kooples, Pierre Hermé, McDonald's, Nike, Ikea, Leroy Merlin, Boulanger ainsi que des acteurs de la livraison de repas à domicile comme Just eat, Frichti, Pop chef, Foodchéri... A Avignon, Stuart est toujours en train de constituer son équipe et recherche donc des coursiers partenaires. Pour postuler : stuart.com/fr/devenir-coursier

Sondage

■ Les Français voudront plus de télétravail

Alors qu'il y a moins d'un mois, 76% des Français en télétravail forcé regrettaient leurs bureaux, ils sont désormais près des deux tiers à vouloir davantage rester chez eux pour travailler à l'issue du confinement. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude réalisée pour le compte de l'opérateur de bureau Deskeo. Les raisons principales de ce revirement : gagner du temps dans les transports (38%), pouvoir travailler au calme (27%) et s'organiser plus librement (19%). Cependant, près d'un Français sur 2 (45%) redoute que son employeur ne s'y oppose par culture du présentisme (43%) ou manque de confiance (17%).

Avignon

■ La Miroiterie avignonnaise propose ses hygiaphones sur mesure

« Nous fabriquons des hygiaphones sur mesure pour protéger et limiter les risques de contamination alors que les professionnels de santé et les commerçants continuent à ouvrir leurs portes à leur clientèle », explique Fouad Korch, directeur de la Miroiterie avignonnaise. Ces hygiaphones évitent les projections de microbes et de germes. Ils sont nécessaires dès que l'on doit converser avec le public en tête à tête. Se posant très rapidement sur un comptoir, un bureau ou la caisse de magasin, certains disposent de pieds pour être mobile et comprennent un passe-colis ou un passe-document.

AIST 84

■ La santé au travail en mode 'e-learning'

En cette période de confinement, l'Association interprofessionnelle de santé au travail de Vaucluse (AIST 84) propose à ses adhérents une série de modules de formation sur la santé au travail accessibles gratuitement sur internet. Conçus pour aider les entreprises dans leurs missions d'évaluation des risques, ces formations e-learning permettent de sensibiliser les salariés aux risques professionnels. À noter qu'une attestation de suivi de formation sera délivrée à chaque salarié ayant suivi un module. Les premiers modules disponibles sont 'Evaluation des risques', 'Le Bruit', 'Les risques chimiques', 'Manutention', 'Gestes et postures', 'Risques psychosociaux', 'Risque routier', 'Gérer la sous-traitance en sécurité', 'Le vieillissement au travail' ainsi que 'Consommations et addictions'.

Renseignements et inscription sur www.aist84.fr

CMAR PACA

■ Une carte pour géolocaliser les entreprises artisanales ouvertes

Face à la crise sanitaire du Covid-19 et pour soutenir l'économie de proximité, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) vient de lancer une carte de géolocalisation – 'Artisans présents' – qui affiche les entreprises artisanales dont l'activité est maintenue durant le confinement. Un outil gratuit destiné à évoluer très prochainement puisque la CMAR PACA souhaite se rapprocher des maires des communes afin de recenser toutes les initiatives locales de promotion de l'économie de proximité telles que les marchés qui sont maintenus, les lieux de distribution, les modes de livraison et les ventes en ligne.

Pour les artisans dont l'activité se poursuit durant la période de confinement, il suffit de s'inscrire sur www.cmar-paca.fr/actualites/covid-19-se-declarer-ouvert

Mobilité

■ Euromaster soutient le personnel de santé

Les centres Euromaster du Pontet, d'Orange et de Villeneuve-lès-Avignon apportent leur contribution dans la crise sanitaire du Covid-19. En soutien aux personnels de santé et jusqu'au 31 mai, l'enseigne offre aux médecins, infirmiers, ambulanciers et personnels hospitaliers un 'check-up sécurité' de leur véhicule (remise à niveau des liquides, suivi de l'état des pneumatiques, freins...) sur simple rendez-vous afin de garantir leur sécurité et leur mobilité. Par ailleurs, en cas de crevaisson, la réparation de leur pneumatique leur sera offerte. Depuis le début du confinement, le groupe Euromaster France a pris la décision de garder plus de 40% de son réseau actif soit près de 180 centres de service et tous les ateliers mobiles qui leur sont rattachés. Le Pontet (04 90 31 29 60), Orange (04 90 40 30 00) et Villeneuve-lès-Avignon (04 86 34 54 57). www.euromaster.fr/particulier/operation-soutien

Candidature

■ Trophées RSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2020

Depuis 16 ans, les Trophées RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) récompensent les entreprises de plus de 5 salariés ayant à cœur de mettre l'homme, l'environnement, la territorialité et les parties prenantes au centre de leurs préoccupations. En cette période particulière marquée par la crise du Covid-19, les Trophées RSE PACA 2020 ont choisi d'intégrer un nouvel indicateur. Celui-ci prendra en compte la manière dont chaque entreprise se sera adaptée en repensant son modèle ainsi que ses pratiques RSE pendant et/ou à la sortie de cette pandémie. Un jury composé de syndicats salariés, patronaux et de professionnels techniques désignera les entreprises exemplaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Questionnaire de candidature disponible sur www.labrseinnovation.com. Date limite des candidatures : 30 juillet 2020.

Approvisionnement

Comment faire ses courses près via les circuits courts

Faire ses courses en ces temps de pandémie du coronavirus-Covid 19 en favorisant les circuits courts est devenu vital pour les artisans-commerçants qui voient leur chiffre d'affaires lourdement chuter depuis le confinement intervenu le 17 mars dernier et étendu jusqu'au moins le 10 mai inclus, soit 54 jours consacrés à rester chez soi pour la plupart de la population.

L'économie s'est écroulée en Europe et tout autant, voire plus, en Vaucluse. Alors, plus que jamais, sortir sa carte bleue ou son chéquier est devenu un acte citoyen qui remet l'essentiel au centre de nos vies : consommer pour se faire plaisir tout en soutenant l'économie locale grâce aux produits transformés, cultivés, récoltés près de chez soi et parfois sans intermédiaire. Voici donc des lieux, liens internet, au gré desquels trouver son bonheur 'made in Vaucluse'.

A AVIGNON

Créé à la demande de Cécile Helle, Maire d'Avignon, un site internet répertorie les commerces et producteurs locaux pour aider les habitants à faire les courses tout en minimisant leurs déplacements (<https://commerces.avignon.fr/fr/>).

■ Les Halles d'Avignon livrent à domicile

Les commerçants des Halles d'Avignon restent ouverts et proposent un service de livraison. Les commandes ont été préparées par

des professionnels munis d'un masque et de gants pour la confection des colis. Par ailleurs, le Grand Avignon soutient la Ville d'Avignon et met à disposition, via son réseau de transports en commun Orizo, une navette City zen pour la distribution des paniers en centre-ville. Ce service fonctionne dès à présent du mardi au samedi inclus, uniquement le matin. Les commandes se font par téléphone, la veille pour le lendemain.

Liste des commerces sur www.avignon-leshalles.com.

Et aussi sur : mcusercontent.com/759ca040e51fe04352b1eb44a/files/c6a3b08d-84eb-45a6-9c70-50d0455fb5d8/Sefairelivrer.01.pdf

■ Montfavet

Envie de manger des fruits et des légumes de saison cultivés localement ? Rendez-vous tous les vendredis, de 16h30 à 19h, devant la salle du Rex, rue des Paroissiens, où producteurs de Montfavet et d'Avignon vous attendent avec des paniers de produits frais. Les Drive fermiers situés sur le parking des Italiens et à Agroparc, fournis par les agriculteurs de Montfavet et de la ceinture verte en légumes frais, produits transformés et de terroir, sont à disposition après commande. www.drive-fermier.fr/indirectdenos-fermes

■ 'Boutigo', une appli qui indique les commerces de proximité

'Boutigo', qui veut dire boutique en provençal, met en valeur les commerces locaux, permet de commander en ligne et d'aller chercher ou de se faire livrer sa commande. ARG solutions, société avignonnaise située à Agroparc, accueille des commerçants de fruits et légumes, cavistes, charcutiers,

boulangers, magasins de bricolage et de vêtements... Par solidarité ARG solutions propose 3 mois gratuits aux commerçants souhaitant mettre en ligne leurs produits sur l'appli. www.monboutigo.fr

CARPENTRAS

La Ville de Carpentras propose un annuaire de producteurs locaux et des environs présents sur les marchés de plein air, avec, parfois, la possibilité de se faire livrer où d'acheter sur le lieu de production.

■ Fruits et légumes

Aubignan : chez Helen Costa. Des paniers de légumes bio. Commande sur le site internet et mise en place d'un drive. lespaniersauboutduchemin.fr

Carpentras : Jérôme Baud (fraises). Vente sur le lieu de production. 06 26 26 02 51.

Chez Nathalie Donnat (asperges, haricots verts et petits pois...).

Vente sur le lieu de production et livraison. 06 22 20 13 60 / 04 90 60 23 22

Loriol-du-Comtat : chez Michel Manusset pour des légumes en agriculture raisonnée avec une vente sur le lieu de production et livraison. 06 10 24 84 16.

Monteux : chez Gérard Durand, des fruits et légumes de saison. Vente sur le lieu de production et livraison. 06 13 86 23 91

Sarrians : chez Gilles Besson (fraises, asperges, pêches et abricots). Vente sur le lieu de production et livraison. 06 20 28 22 91 & 06 12 55 35 76

Velleron : chez VEL Jessica Augier (légumes bio). Vente sur le lieu de production et livraison. 06 15 97 00 19

■ Les produits de la ruche

Carpentras : chez Jacques Giraud. Miel et produits dérivés. Vente sur le lieu de production et livraison. 06 12 53 36 09 et 04 90 63 48 77

Pernes-les-Fontaines : chez Elisabeth Ziaja. Miel et produits dérivés. Vente sur le lieu de production et livraison. 04 90 61 31 08 & 06 83 68 93 58

■ Les produits transformés

Le Barroux : chez Hubert Gagne.

Huile d'olive, jus de fruits, pâte de coing, confitures et cerises. Vente sur le lieu de production et livraison.

04 90 62 53 26 & 06 48 84 66 45

■ Les vins

Aubignan : Domaine du Vas. Vente sur le lieu de production et livraison.

04 90 62 61 86

Caromb : chez Yves Morard. Vin bio sans sulfite. Vente sur le lieu de production et livraison.

06 03 78 19 72

LE MAS DE CARLES A BESOIN DE VOUS !

« Le vilain coronavirus nous cloue sur place, se désolait-on au Mas de Carles. Les restaurants, les marchés sont fermés. Mais les chèvres de Carles continuent de donner du lait qui est transformé en fromage. Qu'en faire ? Il y a aussi des confitures et autres gelées qui ne demandent qu'à être dégustées. Alors, parce qu'il est important et nécessaire que chacun reste chez soi, nous vous proposons de vous livrer à domicile. Dans votre panier, au choix, 10 fromages pour 20€ et des confitures bio en pot de 340 gr pour 4,50€ aux figues, figues et fruits rouges, figues-lavande, oranges amères, rhubarbe, rhubarbe-pamplemousse, gelée de thym et gelée de romarin. »

L'association Mas de Carles est un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui a pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Le Mas de Carles se situe avenue Rheinbach à Villeneuve-lès-Avignon.

■ Les communes desservies

« Les communes desservies sont : Avignon, Villeneuve, Les Angles, Pujaut, Tavel, Lirac, Saint-Laurent, Saint-Geniès, Montfaucon, Roque-maure, Sauveterre, Rochefort... après, si c'est un peu plus loin, Montfavet par exemple, tout dépend de la quantité. Délais de livraison ? Le plus souvent sous 48h. »



Renseignement, commande ou livraison : 04 90 25 32 53. compta@mas-decarles.org et mas-decarles.org et mas-decarles.org/le-mas-de-carles-livre-a-domicile

LUBERON

■ Où s'approvisionner en circuit court ?

« Le contexte sanitaire actuel bouleverse nos vies et notre façon de faire nos courses, explique Solgne Louis, en charge de la communication au sein du Parc naturel régional du Luberon. De nombreux débouchés disparaissent pour les producteurs locaux : fermeture des restaurants et de la restauration collective, marchés de plein air souvent suspendus... Les agriculteurs continuent de produire pendant cette période et font tout pour adapter leurs façons de vous rendre service, dans le respect des règles d'hygiène. S'approvisionner en circuit court : magasins de producteurs, vente à la ferme, marchés, livraisons, Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), systèmes de paniers... permettent de consommer des produits de qualité et cultivés près de chez soi, tout en soutenant les producteurs. »

■ Magasins de producteurs du Luberon

La liste est mise à jour sur ce lien : www.parcduluberon.fr/une-terre-de-rencontre/produits-du-terroir-r4/magasins-de-producteurs-luberon

Circuit court : quèsaco ?

Un circuit court est une façon de vendre des produits agricoles dans laquelle n'intervient aucun ou un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur, dans un secteur géographique proche. Ces modes de vente permettent aux producteurs, par une réduction ou l'absence d'intermédiaires, de capter la valeur ajoutée et d'engendrer de nouvelles relations économiques et sociales.

de chez soi



© Astrock Productions - stock.adobe.com

■ **Les produits fermiers en Vaucluse**

La liste est mise à jour sur ce lien : www.bienvenue-a-la-ferme.com

■ **Les commerces ouverts de Cavaillon ainsi que le Min**

La liste est mise à jour sur ce lien : ville-cavaillon.com/actualites/Covid-19/Commerces/liste-commerces_plateforme-min_08-04-2020.pdf

■ **Les commerces ouverts à Pertuis avec un drive fermier**

La liste est mise à jour sur ce lien : www.ville-pertuis.fr/toute-l-actualite-pertuisienne/item/4654-drive-fermier-c-est-parti-et-sur-www.pertuis-solidaire.fr

■ **Les commerces ouverts d'Apt**

La liste mise à jour se trouve sur Facebook : www.facebook.com/villedaptluberon
Egalement, dans le pays d'Apt, un commerce ambulant de produits locaux, la Luberonette, est disponible pour des livraisons.
Contactez le 06 03 79 12 78.

■ **Les commerçants et producteurs de Cotelub**

La liste des commerçants mise à jour se trouve sur : www.cotelub.fr
Et la liste des commerçants mise à jour se trouve sur : www.cotelub.fr/sites/default/files/economie/Producteurs.pdf

■ **Parc du Luberon**

L'équipe du Syndicat Mixte a recensé et partagé des propositions de vente directe sur le territoire pour une offre alimentaire autour du Ventoux. D'ores et déjà plus de 65 adresses classées par secteur géographique : Mazan, Carpentras, Bédoin, Sault, Vaison-la-Romaine, Pernes-les-Fontaines et alentours par produit : fruits et légumes, produits transformés, porc, agneau, volaille, œufs, escargots sur www.ventoux-saveurs.fr

Réouverture des marchés paysan du Luberon. Les marchés paysans du Luberon sont 100% locaux. Les producteurs y vendent eux-mêmes les produits de leur ferme. D'abord fermés suite au décret du 23 mars dernier interdisant la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, les marchés paysans rouvrent leurs étals progressivement, suite aux arrêtés préfectoraux et municipaux les autorisant à titre dérogatoire.

Marché paysan de Coustellet : déjà ouvert les : mercredi, vendredi, dimanche matin ;

Apt : mardi 21 avril matin ;

Saint-Martin-de-la-Brasque :

dimanche 3 mai matin ;

Pertuis : samedi 11 mai matin.

■ **PIOLENC**

La commune de Piolenc propose gratuitement un service 'courses à domicile'. Les personnes concernées

par ce service sont handicapées et invalides (sur présentation de pièces justificatives), les personnes temporairement invalides ou accidentées (sur présentation d'un certificat médical), les seniors isolés, dépendants et fragilisés. « Il est toutefois précisé que tous les cas rencontrés seront étudiés », indique le maire Louis Driey.

La livraison du portage, avec des horaires planifiés, se fait les mardis et jeudis matin de 9h à 12h. Ce service n'est pas destiné au portage d'une baguette de pain, d'un journal ou d'un paquet de cigarette. Ce portage est hebdomadaire par bénéficiaire. Les commandes seront passées 24 heures avant la date de livraison directement et uniquement dans les magasins référencés par la commune. Le paiement s'effectue par chèque remis au porteur des victuailles. Ces derniers viendront jusqu'au domicile des bénéficiaires, avec un véhicule rouge type pompiers au logo de la réserve. Ils seront identifiables grâce à un gilet jaune au logo de la commune de Piolenc, ou d'une tenue avec le logo de la réserve communale de sécurité. Ils déposeront les sacs du portage devant la porte du logement de la personne et récupéreront le chèque. « La mission va bien au-delà d'une livraison des courses pour être également un support de lien social et un temps d'information et de dialogue et notamment sur le confinement », souligne Louis Driey.

■ **ILS ONT DIT**■ **La Confédération paysanne**

Dans la continuité de la fourniture alimentaire, la Confédération paysanne de Vaucluse demande aux municipalités de maintenir les marchés de plein vent en les réservant aux producteurs tout en faisant respecter les mesures de sécurité préconisées. « Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, nous travaillons afin de permettre le maintien des points d'approvisionnement, en lien avec les producteurs, les élus locaux et les préfetures, souligne Hélène Bertrand, porte-parole de la Confédération 84. Nous avons multiplié les pressions politiques pour l'accès au plus grand nombre à une alimentation choisie et de qualité. Nous sommes prêts à contribuer aux solidarités collectives qui doivent se mettre en œuvre pour nourrir, notamment, les plus fragiles et précarisés d'entre nous. Nous sommes à disposition pour envisager toutes les chaînes de solidarité locales en ces moments difficiles. En échange, les pouvoirs publics doivent soutenir et protéger les paysans et autres acteurs de la chaîne alimentaire (structures de transformation) et veiller à préserver leurs marchés de plein-air. »

■ **Plus que jamais, consommez local, consommez artisanal**

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a des conséquences extrêmement lourdes sur l'économie de notre pays, de notre région, et tout particulièrement sur les artisans. Afin de contribuer au maintien de ces entreprises locales durement ébranlées et pour favoriser l'économie de proximité, la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR Paca) a développé une carte de géolocalisation 'Artisans présents' qui permet de recenser les entreprises artisanales dont l'activité est maintenue.

www.cmar-paca.fr/actualites/covid-19-les-artisans-toujours-presents-pres-de-chez-vous

■ **Les marchés sacrifiés au profit de la grande distribution**

Alors que les marchés avaient anticipé avant le confinement les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de leurs clients, l'URMGS (Union régionale marchés du Grand Sud) présidée par Dominique Damiano n'a toujours pas compris pourquoi la profession n'a pas pu organiser de marchés alimentaires avec la mise en place de zone d'approvisionnement d'urgence. « Nous n'étions pas nécessaires et la grande distribution voulait le monopole comme s'il était la seule forme de distribution garantissant la sécurité sanitaire de la population », constate amer celui qui est aussi président du SCMPVL (Syndicat des commerçants des marchés de Provence Vaucluse et limitrophes). L'autorisation, au compte-goutte, de la tenue de marché dans les toutes petites communes, dont beaucoup n'ont même pas de marché, ne compense pas les interdictions. « A l'inverse pas de problèmes pour les Carrefour city, Proxi super et autre Coccimarket, que l'on juge seuls apte à satisfaire les besoins de la population de nos villages. Ailleurs, on s'appuie à présent sur les réseaux qui soi-disant nous soutiennent. La CGAD (Confédération générale alimentation détail) s'appuie sur Métro à l'occasion des fêtes de Pâques, La FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) s'allie avec la grande distribution. Celle-là même qui étrangle les producteurs. » « Ces choix favorisent le développement de toute initiative de type vente chez le producteur ou livraison à domicile avec une multiplication des lieux de vente sur terrains privés, des marchés de producteurs et autres plateformes qui ne garantissent pas davantage que nous la sécurité des clients. »



ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Résé Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 avril 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : ACQUA INNOVATION

Capital social : 1.000 €

Siège Social : 308 Rue Léon ARNOUX, 20 Lotissement les Muriers 84120 PERTUIS

Objet : En tous pays et par tous moyens la représentation de de solutions clefs en mains, de services ou l'exploitation, sous quelque forme que ce soit de tous services se rapportant à l'environnement et traitement de l'eau, et notamment : tous services de production, de transport et de distribution d'eau, pour tous besoins et usages domestiques, industriels, agricoles, piscines.

Durée : 99 années

Président : M. Laurent MARSCHUTZ, demeurant 308 Rue Léon Arnoux 84120 Pertuis

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux Ag. et une action vaut un vote.

Transmission des actions : soumise à agrément.

La société sera immatriculée au **R.C.S. de Avignon**.

Le représentant légal.
3911001

Aux termes d'un acte sous seing privé à Saint-Martin de la Brasque en date du 08 avril 2020, il a été constituée une Société par Actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : DOMIS-MART

Siège social : 99 chemin des Baysses 84760 SAINT-MARTIN DE LA BRASQUE
Capital social : 2 000 euros

Objet social : - Vente, location et installation solution informatique spécialisée complète pour professionnels et particuliers ; - Vente, location et installation système d'alarme pour professionnels et particuliers ; - Vente, location et installation système vidéo-surveillance pour professionnels et particuliers ; - Vente, location et installation caisse enregistreuse et tout matériel et logiciel servant à l'encaissement/gestion d'un magasin, restaurant et boutiques diverses ; - Création site internet ; - Création logiciel ; - Abonnement logiciel ; - Formation sur tous matériels/services précédemment cités ; - Assistance téléphonique sur tous matériels/services précédemment cités ; - Consulting sur tous matériels/services précédemment cités

Durée : 99 années

Président : M. Maël BIGOT, demeurant 99 chemin des Baysses 84760 SAINT-MARTIN DE LA BRASQUE, nommé pour une durée indéterminée

Directeur : M. Guillaume GACHET, demeurant 280 D rue de Fougères 35700 RENNES, nommé pour une durée indéterminée

Cession d'actions : Les actions sont librement cessibles entre associés

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Droit de vote : Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon

Pour avis
3911067

CHLOWEN

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 223 chemin de

Rasteau,

7 clos de l'Aubépine,

84850 CAMARET-SUR-AIGUES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAMARET-SUR-AIGUES du 09 AVRIL 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CHLOWEN

Siège : 223 chemin de Rasteau , 7 clos de l'Aubépine, 84850 CAMARET-SUR-AIGUES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros en numéraire

Objet social : le dépôt et la distribution de produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, terminal de cuisson, l'exploitation d'un salon de thé et d'une alimentation générale, la commercialisation de boissons à consommer sur place ou à emporter, la commercialisation de tous produits de pâtisserie, viennoiserie, confiserie et plus généralement de tous produits agricoles ou alimentaires, toutes opérations d'importation, d'exportation ou d'intermédiaire de commerce dans le négoce de produits agricoles et alimentaires, la restauration rapide

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe MILOT, demeurant 223 chemin de Rasteau, 7 Clos de l'Aubépine, 84850 CAMARET SUR AIGUES

Directeur général : La société SOFI-JEL, SARL au capital de 1 500 euros immatriculée au RCS de Perpignan numéro 811 966 837 dont le siège social est 13 Boulevard de la Vallée de la Têt Sainte Eugénie 66270 LE SOLER, Représentée par son gérant Monsieur ANDRILLO Jérôme

La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de AVIGNON.

POUR AVIS - Le Président
3911066

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 avril 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : MAS MARTIN

Siège Social : 463b chemin de font-blanc 84210 PERNES-LES-FONTAINES

Capital social : 2.000 €

Objet : Exploitation de locations saisonnières meublées et cours de cuisine.

Durée : 50 années

Président : Mme Sylvie VIERE, demeurant 463b chemin de Fontblanc - 84210 PERNES LES FONTAINES

Conditions d'admission aux assemblées générales : Sur convocation du Président.

Conditions d'exercice du droit de vote : Une voix par action.

Transmission des actions : Par virement de compte à compte.

La société sera immatriculée au **R.C.S. de Avignon**.

Le représentant légal.
3911010



Par acte SSP du 08/04/2020, il a été constitué une **SCI** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ISAHIEL

Objet social : L'acquisition, la rénovation, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, l'achat et la revente de tous immeubles.

Siège social : 40 rue de l'Eglise, 84220 Roussillon.

Capital : 51000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. LIMMOIS-BOURGEOIS Matthieu, demeurant 19 chemin des Jardins, 84380 Mazan

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS d' Avignon
3911034



Etude de Mre Stéphan BAYSSELIER, Notaire Associé

à ORANGE (Vaucluse), 187, Rue Hergé.

Suivant acte reçu par Me Stéphan BAYSSELIER, Notaire, Associé société par actions simplifiée dénommée « Office Notarial Stéphan BAYSSELIER », à ORANGE, 187, Rue Hergé, le 9 avril 2020, a été constituée une **société civile immobilière** :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : ALTOSUD.

Siège social: COURTHEZON (84350), 808 Route de Caderousse.

Durée de 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Les apports sont en numéraire. Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants :

Mr Christophe Emmanuel Jérôme REVOLTIER, et Mme Armeline Chantal Michelle BERENGIER,

demeurant tous deux à COURTHEZON (84350) 808 route de Caderousse avec faculté d'agir ensemble ou séparément ; pour une durée illimitée.

La société sera **immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON.

Pour avis; Le notaire
3911065

Suivant ASSP du 30/03/2020, il a été constitué une **Société Civile Immobilière**.

Dénomination sociale : MANNIVAL

Capital : 100 euros

Siège social: C°/ Loïc Garban, 46 lotissement Vidaucque 84300 CAVAILLON

Objet: L'achat, l'aménagement, la construction, l'administration, la vente ou la location de tout bien immobilier, bâti ou non, ou de tout bien de même nature.

Durée de vie: 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS d'Avignon**

Gérant: Loïc GARBAN demeurant 46 lotissement Vidaucque 84300 CAVAILLON

Cession des parts sociales: Libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

3911005

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Avril 2020 à Monteux, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société Civile Immobilière

DENOMINATION : AMT IMMO. **SIEGE SOCIAL :** 1 Lotissement les Arnaud - Chemin des Marjoraines - 84170 Monteux

OBJET : Location de terrains et d'autres biens immobiliers **DUREE :** 99 ans **CAPITAL :** 150 euros **GERANCE** M Alexandre MOULET, associé, nommé dans les statuts, demeurant 1 Lotissement les Arnaud - Chemin des Marjoraines - 84170 Monteux **CESSION DE PARTS :** Toutes cessions sont faites avec agrément donné à l'unanimité des parts sociales. **IMMATRICULATION :** Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

Pour avis la gérance
3911030



Etude de Me Stéphan BAYSSELIER, Notaire Associé

à ORANGE (Vaucluse), 187, Rue Hergé.

Suivant acte reçu par Maître Stéphan BAYSSELIER, Notaire, Associé société par actions simplifiée dénommée « Office Notarial Stéphan BAYSSELIER », à ORANGE, 187, Rue Hergé, le 16 avril 2020 a été constituée une **société civile** :

La société a pour **objet** : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

La société est dénommée : **JSB IMMO.**

Le **siège social** est fixé à : ORANGE (84100), 3 lotissement Les Costières.

La société est constituée pour une **durée** de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)

Les apports sont en numéraire.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants de la société : Mr Johan Rémy Yvan BEAULIEU, et Mme Stéphanie Marie-Aimée Christiane BON, son épouse, demeurant ensemble à ORANGE (84100) 3 lotissement les costières.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de AVIGNON

Pour avis, Le notaire
3911079

En raison de l'épidémie

du Covid-19 notre

édition du 28/04/2020

sera groupée avec celle

du 05/05/2020

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** **HOLDING JEANEUGENE FORME : Société civile SIEGE SOCIAL :** 8 Clos de Preville, Impasse Théodore Aubanel - 84210 - PERNES LES FONTAINES **OBJET :** à titre principal, l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, et la gestion de titres de sociétés, la prise de participations financières dans toutes sociétés existantes ou nouvelles, la vente, l'échange ou l'apport desdits droits sociaux et participations ainsi que la gestion de ces titres en participant activement à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales, par leur animation et notamment la définition de la politique et de l'organisation générale des entités contrôlées, la recherche de nouveaux débouchés et la fourniture de services généraux à leur profit ; lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prises en location-gérance **DUREE :** 99 années **CAPITAL :** 780.551 € **GERANCE :** Monsieur Yves CHATELARD, demeurant 8 Clos de Preville, Impasse Théodore Aubanel - 84210 - PERNES LES FONTAINES **CESSIONS DE PARTS SOCIALES :** libres entre associés et aux tiers sous réserve d'agrément **IMMATRICULATION :** RCS d'AVIGNON
3911080

MODIFICATION

NECTAR DE CODE

Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée au capital de 60 €
Siège : 65 RUE THOMAS DE CAMARET 84210 PERNES LES FONTAINES
538977901 RCS de AVIGNON

Aux termes d'une décision unanime en date du 2 avril 2020, les associés de la société dénommée NECTAR DE CODE, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée à capital variable, Monsieur Benjamin MAZA, demeurant 733 Chemin des Fustières à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) et Monsieur Pierre GOTAB, demeurant 14 Rue Mireio à CARPENTRAS (84200), ont été nommés, à compter du même jour, co-gérants de la société en remplacement de Madame Aurorre HUITOREL VETRO démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON. Pour avis.
3911031

Suite au procès-verbal d'assemblée général du 08 novembre 2019, de la société immobilière civil **LA MAJOURALO**, dont le siège social est à La respelido, 186 Camin de la Reino, 84500 BOLLENE. Immatriculé au RCS de AVIGNON sous le numéro 498 712 389. Pour une durée de 99 années Il a été constaté le décès de Mr Jean-Marc COURBET et en conséquence la fin de sa fonction de gérant et ont été nommés comme nouveaux gérants de la société sont : Mme Sylvie COURBET demeurant 186 chemin de la Reino 84500 BOLLENE , Mme Maguelonne COURBET demeurant à 15 Grand Place à SAINT-CLAR-DE-RIVIERE (31600), et Mme Elisabeth COURBET épouse LAUSTERER demeurant à WANNWEIL (72827) (ALLEMAGNE), Im Vogelsang 16.
3911035

Rectificatif : suite à l'annonce parue le 11.02.2020 sur L'ECHO DU MARDI -n° 3901 concernant transfert de siège de **SARL BDP** - RCS 440931 830, il y a lieu de lire par PV du 20 01 2020 au lieu de 31 01 2020 comme indiqué par erreur - le reste est inchangé.
3911057

l'écho du mardi n°3910 & 3911 des 14 avril 2020 & 21 avril 2020

Ministère de la culture et de la communication - Décret n° 2019-1216 du 21/11/2019 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales Pour le département du Vaucluse le tarif à la ligne est fixé à 4,07 euros HT

Annonces légales

Le 03/04/20, l'Associée unique de la **SAS DERIVOT IMMOBILIER**, au capital de 8.000 €, sise à AVIGNON (84) 3-5 rue Martin Luther King, 310 530 340 R.C.S. AVIGNON, a décidé de :

- Nommer en qualité de Pdt M Gildas LE LOARER, dt à AVIGNON (84) – 34 bd Saint-Michel, en remplacement de M Jean REBOUD démissionnaire,
- Constaté la démission de M Sylvain DEKONINK de son mandat de DG,
- Transférer le siège social à AVIGNON (84) – 34 bd Saint-Michel, et de modifier corrélativement l'article des statuts,
- Modifier la date de clôture des exercices sociaux au 31 décembre de chaque année et de modifier corrélativement l'article des statuts,
- Nommer en qualité de Co-CAC titulaire la Sté DELOITTE & ASSOCIES sise à PARIS-LA-DEFENSE (92908) – 6 place de la Pyramide, 3911003

Le 03/04/20, les Associées de la **SAS CAPPEAU DERIVOT IMMOBILIER**, au capital de 8.000 €, sise à AVIGNON (84) 3-5 rue Martin Luther King, 399 436 609 R.C.S. AVIGNON, ont décidé de :

- Nommer en qualité de Pdt M Gildas LE LOARER, dt à AVIGNON (84) – 34 bd Saint-Michel, en remplacement de M Sylvain DEKONINK démissionnaire,
- Constaté la démission de M Jean REBOUD de son mandat de DG,
- Transférer le siège social à AVIGNON (84) – 34 bd Saint-Michel, et de modifier corrélativement l'article des statuts,
- Modifier la date de clôture des exercices sociaux au 31 décembre de chaque année et de modifier corrélativement l'article des statuts,
- Nommer en qualité de Co-CAC titulaire la Sté DELOITTE & ASSOCIES sise à PARIS-LA-DEFENSE (92908) – 6 place de la Pyramide, 3911004



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 29 01 2020 de **SAS FRITKOT** – Capital : 5000 € - Siège social : 543 route de l'Isle sur la Sorgue 84250 LE THOR – RCS AVIGNON 539 744 912, il a été accepté les démissions du Directeur Général Mme KUBALA Violetta et du Président : M. Eddy CUYVERS. La SASU WE FRITE – Capital : 1.000 € - Siège social : 20 Impasse Lavandins, 84170 MONTEUX - RCS AVIGNON 877 736 835 est nommée en qualité de nouveau président et ce à compter du 29/01/2020. Mention au Registre du Commerce et des sociétés d'AVIGNON 3911075

SNC CHEVALIER

Société en nom collectif
Au capital de 13 344 euros
Siège social : LA CHARTREUSE DE BONPAS
84510 CAUMONT SUR DURANCE
389 914 069 RCS AVIGNON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2020, il résulte que le siège social a été transféré au 2 passage Montgolfier – 21700 NUIITS SAINT GEORGES à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON et de DIJON 3911074



Etude de Maîtres Jocelyne PEYTER, Doris NUNEZ,
Notaires associés à
L'ISLE SUR LA SORGUE
(Vaucluse) Résidence
de L'Orée de l'Isle.

SCI LUC

SCI au capital de 60000 €
Siège social : 928 chemin de la roquette
84140 AVIGNON
493012223 RCS de AVIGNON

L'AGE du 6 mars 2020 : - A transféré le siège social à CHATEAURENARD (13160) Villa C 1045 Boulevard Joliot Curie - a nommé en qualité de gérant M. Luc ROGEAT, demeurant Villa C 1045 Boulevard Joliot Curie, 13160 CHATEAURENARD en remplacement de M. Alain ROGEAT, décédé le 22 janvier 2018, à compter du 22 janvier 2018. Modification sera faite au RCS de AVIGNON et TARASCON 3911072

TERRAE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 3 000.00 €
Siège social : 6 rue Kruger
84000 AVIGNON
831 558 812 RCS AVIGNON

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2020 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 28/02/2020, de 6 rue Kruger, AVIGNON (Vaucluse), au 27 impasse des Pâquerettes 84450 JONQUERETTES.
- En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : le siège social est fixé au 6 rue Kruger 84000 AVIGNON
- Nouvelle mention : le siège social est fixé au 27 impasse des Pâquerettes 84450 JONQUERETTES
- Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AVIGNON.
- Pour avis, 3911058



SCP Stéphanie JEANJEAN BOUDON, Henri PASSEBOIS Olivier JEANJEAN
Notaires associé - Carpentras

Suivant acte reçu par Maître Henri PASSEBOIS, Notaire Associé à CARPENTRAS (84200) 24 Place du Docteur Cavailon, le 20 décembre 2017, enregistré à AVIGNON le 26 décembre 2017 Bord 2017/892 case, a été effectué un rachat de parts sociales entraînant annulation de parts sociales sans réduction de capital au sein de la société dénommée **SANTE** + dont le siège est à CARPENTRAS (84200) 154 avenue Bel Air, identifiée au SIREN sous le numéro 528713746 et immatriculée au RCS d'AVIGNON, ce par suite du décès de l'un de ses co-gérants Monsieur Sylvain ARMAND, survenu le 1er septembre 2014 à LA ROQUE ALRIC (84190). Par conséquent, seuls demeurent désormais co-gérants Monsieur Sébastien ADNOT, Madame Claire GASCON, Madame Christine TRIBES, Madame Corinne VINCENT, Monsieur Francis VAN DER VELDEN, Monsieur Jérémie CLOITRE CHABERT, Monsieur Philippe MORVAN et Madame Lies DE VOS épouse ADNOT. L'article 19 des statuts sera corrélativement modifié. L'article « Capital » reste inchangé. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON. Pour avis Le notaire 3911060



FIDUCIAL
SOFIRAL

Par AGE du 20 février 2020 les associés de la **SCP PIERRE LEVY ET JEAN LOUIS ANDRE HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES**, au capital de 457 347,05 euros, siège social 164 Boulevard Roger RICCA Centre commercial LE QUEYRON 84700 SORGUES 381 921 642 RCS AVIGNON ont pris acte de la démission de Maître Pierre LEVY de ses fonctions de gérant à compter du 19 février et ont nommé Maître Marie Sophie GRAVE demeurant 9 rue René Armenico 13370 MALLEMORT, cogérante à compter du 19 février 2020. L'assemblée générale a également modifié la dénomination sociale de la société en SCP JEAN LOUIS ANDRE ET MARIE SOPHIE GRAVE Huissiers de Justice associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. 3911062

LES DOMAINES DE FONTENILLE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 34.702.090 €
Siège : Domaine de Fontenille
84360 LAURIS
798361184 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 06/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 6.621.790 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 41.323.880 €. Mention au RCS de AVIGNON 3911018

Aux termes du procès verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 04.09.2019 de la société **SANTA MONICA**, SCI au capital de 1 524.49 euros dont le siège social est à ENTRAIGUES (84320) 71 allée de Montillard RCS AVIGNON 421576513, Il a été constaté la nomination des gérantes : Mme GIACOMONI Laura demeurant 393 avenue Jean Moulin 84320 Entraigues sur la Sorgue et de Mme GIACOMONI Audrey demeurant 488 avenue Jean Moulin 84320 Entraigues sur la Sorgue suite au décès de M GIACOMONI Claude survenu le 10.02.2014 3911069

IMMOBILIERE DU COMTAT

Société par actions simplifiée
au capital de 502 670 euros
Siège social : Chartreuse de Bonpas 84510 CAUMONT SUR DURANCE
572 622 017 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er avril 2020, le siège social a été transféré au 2 passage Montgolfier – 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES, à compter du même jour. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention au RCS d'AVIGNON. Pour avis. 3911076

SUD TELECOM

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 300 000,00 €
Siège social : 148 Rue du grand gigognan
84000 AVIGNON
338 543 770 RCS AVIGNON

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 2020, il a été pris acte de la nomination de Madame Marie AUTRAND, demeurant 10, route des Palunettes à GRAVESON (13690) en qualité de nouveau Président à compter du 31 mars 2020 en remplacement de Monsieur Alain AUTRAND, Président démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON. Pour avis, le représentant légal. 3911078



BBI-BELLECOUR BIO IMMOBILIER
Société civile immobilière au capital de 10 000 euros Siège social : 150 Allée Bellecour 84200 CARPENTRAS 842 480 691 RCS AVIGNON AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal des décisions de la gérance en date du 15 avril 2020, il résulte que Le siège social a été transféré du 150 Allée Bellecour, 84200 CARPENTRAS au 541 Allée Bellecour - 84200 CARPENTRAS L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Avignon Pour avis La Gérance 3911077

GERANCE

AVIS DE RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/02/20 Mr et Mme **BAC** Serge (410527865 RCS Avignon) et la **SASU LOUIS BETBOY** (844388298 RCS Avignon), ont réslilié d'un commun accord, avec effet au 31/03/2020, la Location Gérance du fonds de commerce de Café Restaurant situé 1875 Avenue de Provence 84420 PIOLENC, leur appartenant. Pour avis 3911063

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/03/20 Mr et Mme **BAC** Serge (410527865 RCS Avignon) ont donné leur fonds de commerce de Café Restaurant situé 1875 Avenue de Provence 84420 PIOLENC à la **SAS LUSITANOS** RCS En Cours AVIGNON représentée par son Président Mr MOUTHINO Fernando demeurant 301 Chemin de Martignan 84100 Orange à compter du 01/04/2020 pour une durée de 12 mois Elle se renouvellera par tacite reconduction, sauf à la partie qui entendra s'y opposer à aviser l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, six mois avant la date d'expiration normale du contrat. Pour avis 3911064

En cette période de confinement
retrouvez nous
sur notre site :
www.echodumardi.com

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu en date du 07/04/2020 par Me AUBERT Jean-Gaëtan , notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins

La société **MLP**, SARL au capital de 15 000 euros dont le siège social est à AVIGNON (84000) 15 place Crillon RCS AVIGNON 500 696 786

A cédé à la société **CAFE DE LA COMEDIE**, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège social est à AVIGNON (84000) 15 place Crillon RCS AVIGNON 882 426 125

Un fonds de commerce de bar brasserie sis à AVIGNON (84000) 15 place Crillon connu sous le nom commercial LA COMEDIE

Ledit fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle l'achalandage y attaché, le droit au bail, la licence de quatrième catégorie, le mobilier commercial, les agencement et le matériel

La cession est consentie moyennant le prix de 250 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels de 213 220 euros et au matériel pour 36 780 euros

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du 07/04/2020 et en a la jouissance à compter de cette même date.

Les oppositions seront reçues en l'office notarial dans les 10 jours suivant la dernière en date des publication légales 3911070

DISSOLUTION

DEKOZEN

SARL au capital de 2.000,00 Euros
dont le siège social est
1821, chemin de Saint Gens
84200 CARPENTRAS
RCA AVIGNON 801 067 216

Suivant Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/20, enregistré au SIE d'AVIGNON, référence 8404P01 2020 A00648 , les associés de la SARL DEKOZEN ont décidé à compter du 15/01/20 de dissoudre de manière anticipée ladite société, de la liquider et désigné M. Stéphane SUCHODOLSKI demeurant 1821, chemin de Saint Gens 84200 CARPENTRAS, en qualité de liquidateur amiable. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.

Pour Avis, Le liquidateur 3911002

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associé unique de la Société **MOUNIER**, SARL au capital de 75.000 €, siège social : 30 rue du 8 mai 1945 84270 VEDENE, 418 092 748 RCS AVIGNON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Guy MOUNIER, demeurant Quartier Sainte Anne 84700 SORGUES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci Le siège de la liquidation est fixé 30 Rue du 8 mai 1945 84270 VEDENE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés Pour avis Le Liquidateur 3911006



EXP D'ANTIQUITES ET DE JARDIN
HERVE BAUME

SAS au capital de 61 000 €
Siège social : 21 Rue Petite Fusterie, 84000 Avignon
340 504 562 RCS d' Avignon

L'AGE du 10/01/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/01/2020, nommé en qualité de liquidateur M. MOUROUX Jacques, demeurant 11 rue Saluces, 84000 Avignon, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d' Avignon 3911081

ETH

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social :
860 ROUTE DE CAUMONT
84800 L ISLE SUR LA SORGUE
481 303 261 RCS

L'associé unique par une décision en date du 31 décembre 2019, après avoir entendu le rapport de Jean Claude GALASSO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Avignon 3911009

ETH

SARL au capital de 8 000 euros
Siège Social :
860 ROUTE DE CAUMONT
84800 L ISLE SUR LA SORGUE
RCS AVIGNON 481 303 261

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er décembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Jean Claude GALASSO, demeurant à Isle-Sur-La-Sorgue (Vaucluse) 860 route de Caumont, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à L ISLE SUR LA SORGUE 860 ROUTE DE CAUMONT.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON

Pour avis,
le liquidateur
3911008

FINANCE CONSULTING

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 121, rue Jean Dausset – Bâtiment le Loubérance
BP 11530
84916 AVIGNON
827 785 023 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision en date du 14.02.2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gérard MAZZIOTTA, demeurant 7, rue Jean-Jacques Rousseau 30390 ARAMON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 121, rue Jean Dausset – Bâtiment le Loubérance BP 11530 84916 AVIGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au G.T.C d'AVIGNON, en annexe au RCS. 3911056



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 06 01 2020 de **SA EAU** - Capital : 1000 € - Siège : 2968 B ROUTE DES TAILLADES 84250 LE THOR – RCS AVIGNON 851 183 202, il a été décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 06 01 2020 LIQUIDATEUR : Mr XAVIER SAORINI dt 2968 Route des Taillasses B – 84250 LE THOR, nommé avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

SIEGE DE LA LIQUIDATION : 2968 Route des Taillasses B – 84250 LE THOR, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse, de même que les actes et documents relatifs à la liquidation.

Mention : RCS AVIGNON 3911061

Aux termes du procès verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 23.12.2019 de la **SCI LOCA-ROCHE** au capital de 76224.51 euros dont le siège social est au 68 allée des Glaieuls 84130 LE PONTET, RCS AVIGNON 384 552 592, les associés sont décidé :

- dissolution anticipée à compter du 23.12.2019
 - de nommer comme liquidateur : Mme ROCHE Geneviève dmt 68 allée des Glaieuls 84130 le Pontet
 - de fixer le siège de liquidation au domicile du liquidateur
- Mention sera faite au RCS d'Avignon 3911068

Tribunal de Commerce

VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

TS BAT (SARL)
18, avenue Gustave Goutarel
84130 Le Pontet
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 799 967 187
3911011

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

T.F.P.C (SASU)
15, avenue Pierre Grand MIN N 23
84953 CAVAILLON CEDEX
Entreposage et stockage non frigorifique
RCS AVIGNON : 810 262 410
3911012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

AERIA (SARL)
route de Saint Geniès à
Carpentras ZA
84210 Venasque
Restauration traditionnelle
RCS AVIGNON : 433 355 245
3911013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SANCED (SAS)
880, avenue de Verdun
84100 Orange
Restauration de type rapide
RCS AVIGNON : 819 769 720
3911014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

MME BOUAAYTA Asmaa née EL KAMISSI
3, rue des Lices
84000 Avignon
Blanchisserie-teinturerie de détail
RCS AVIGNON : 800 785 438
3911015

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

HALAT MACONNERIE (SAS)
1581, boulevard Salvador Allende
ZI du Fournalet
84700 Sorgues
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 802 752 402
3911016

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

M. GRANSART Grégory
177, avenue de Saignon
84400 Apt
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
RCS AVIGNON : 534 079 223
3911019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

AMG AUTOS (SARL)
71, impasse Albin Delpeuch
84500 Bollène
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
RCS AVIGNON : 493 046 684
3911020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

NVSG (SAS)
217, avenue de la Gare
84210 Pernes-les-Fontaines
Restauration traditionnelle
RCS AVIGNON : 835 129 156
3911021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

AMS TRANSPORTS GDS (SARL)
12, allée de la Verne
84370 Bédarides
Transports routiers de fret de proximité
RCS AVIGNON : 512 011 396
3911022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LA FONTAINE DU PRIMEUR (SARL)
74, avenue du Portail Neuf
84210 Pernes-les-Fontaines
Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
RCS AVIGNON : 513 927 657
3911023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SOCIETE D'EXPLOITATION BONNE-FOY FRERES (SARL)
536, AV. DE VERDUN ORANGE
84100 ORANGE
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
RCS AVIGNON : 403 184 195
3911024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

THEVENIN Mickaël
37, avenue John Fitzgerald Kennedy
84300 Cavaillon
Services d'aménagement paysager
RCS AVIGNON : 522 266 261
3911017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

FRANCE ECO CONSTRUCTIONS ET RENOVATION (SARL)
ZI 206 rue d'Irlande
84100 Orange
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 517 587 549
3911025

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LE REVESTIDOU (SAS)
Quartier Miemart
84860 Caderousse
Restauration traditionnelle
RCS AVIGNON : 819 763 467
3911027

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SICA DES BORIES (SICAF)
Quartier Jean-Bernard 612
ancienne route de Gordes
84220 Cabrières d'Avignon
Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de fruits et légumes
RCS AVIGNON : 352 560 460
3911028

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

CHACON (SARLU)
QUARTIER VALLABREGUES
CHEMIN DU PESQUIER
84510 CAUMONT SUR DURANCE
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 422 004 945
3911029

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

DUEL CONCEPT (SARL)
3, lotissement des Lilas
84840 Lapalud
Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
RCS AVIGNON : 479 342 768
3911032

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

PROCAVI (SARL)
Impasse Copernic
ZI du Fournalet - La Velle
84700 SORGUES
Hôtels et hébergement similaire
RCS AVIGNON : 450 940 622
3911033

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

APA PACA (SAS)
1, chemin du Cheval-blanc
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Autres activités liées au sport
RCS AVIGNON : 828 699 074
3911036

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

GS CONSTRUCTION (SARL)
23ter, avenue de la Gare
84450 Saint-Saturnin-les-Avignon
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 521 787 184
3911037

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

ATHENAIIS CONSTRUCTIONS (SAS)
20, rue des Anciens Pâturages
Mft 84140 Avignon
Construction de maisons individuelles
RCS AVIGNON : 818 358 780
3911038

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

PARIS IMMOBILIER (SARL)
40, Cours Bournissac
84300 Cavaillon
Agences immobilières
RCS AVIGNON : 803 399 104
3911026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SAS PERGO (SAS)
1741, route de Marseille
Centre Commercial Mistral
84000 Avignon
Restauration traditionnelle
RCS AVIGNON : 815 199 096
3911039

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

ENTREPRISE GENOVESE (SARL)
45, rue François Gernelle
ZAC Saint-Martin
84120 Pertuis
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
RCS AVIGNON : 538 053 414
3911040

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

KESKIN (SAS)
5, rue Jean-Sébastien Bach
84000 Avignon
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 524 872 637
3911041

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

E2L (SARL)
877, avenue des Marchés
84200 Carpentras
Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de bois et de matériaux de construction
RCS AVIGNON : 823 546 171
3911042

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

VITA FINANCES (SAS)
Fontcaudette 84220 Gordes
Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
RCS AVIGNON : 512 823 568
3911043

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

BTP - TOUS TRAVAUX (SAS)
38, impasse Jean Bouin
84300 Cavaillon
Construction de maisons individuelles
RCS AVIGNON : 824 339 667
3911044

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

SICOM ELECTRICITE (SARL)
47, allée des roses
84130 Le Pontet
Travaux d'installation électrique dans tous locaux
RCS AVIGNON : 812 310 902
3911045

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

M. CHALAMET Pascal
Quartier les Gourbelieres
les Coucourdons
84220 Gordes
Services des traiteurs
RCS AVIGNON : 815 126 339
3911047

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

TECHNIC PLOMBERIE CHAUFFAGE (SASU)
Quartier les Briquets
84220 Gordes
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
RCS AVIGNON : 839 061 868
3911048

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

M BARBARO Anthony
1933, chemin de Saint-clou
84330 Caromb
Services d'aménagement paysager
RCS AVIGNON : 795 326 644
3911049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

MGS COIFFURE (SARL)
4, RUE DU PORTAIL BOQUIER
84000 AVIGNON
Coiffure
RCS AVIGNON : 438 912 487
3911050

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

KARA (SARL)
30, rue des Marchands
84000 Avignon
Autres commerces de détail spécialisés divers
RCS AVIGNON : 814 077 780
3911051

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

LE SALON D'EMA (SARL)
1, rue Saint-Roch
84120 Pertuis
Coiffure
RCS AVIGNON : 800 231 342
3911052

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

SASU ADA BATIMENT (SAS)
2, place Alexandre Farnese
Economis
84000 Avignon
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS AVIGNON : 803 256 486
3911053

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

ESQUIROL (SAS)
30, rue du Roussillon
84100 Orange
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
RCS AVIGNON : 802 850 966
3911046

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON**

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

TIGRINE Salim
69, impasse des Fontaines
84170 Montoux
Travaux de menuiserie bois et PVC
RM :
3911054

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON**

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

M DEBORD Louis
300, chemin de Courtine
84000 Avignon
Autres services personnels n.c.a.
RM :
3911055

TRIBUNAL JUDICIAIRE**GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 20/00005
N° Portalis DB3F-W-B7E-IOKG**

En date du 24 mars 2020 le tribunal a rendu un jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans l'affaire :

BALLESTROS Patick
Médecin
58 rue Thiers
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 27 Décembre 2019

Mandataire judiciaire : Me Christian RIPERT, représentant des créanciers 23 rue Banasterie 84000 Avignon

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du représentant des créanciers.
3911059

CONVOCAION**AQUILA**

**Société anonyme à Conseil
d'administration
au capital de 375 375,- euros
Siège social :**
**Zone Industrielle de Courtine –
980, rue Sainte Geneviève
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON B 390 265 734
00074**

AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la société **AQUILA** sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le **18 mai 2020 à 10 heures 30 au siège social 980, rue de Sainte Geneviève Zone Industrielle de Courtine 84000 AVIGNON.**

Avis important concernant la participation à l'Assemblée Générale du 18 mai 2020.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), la société **AQUILA** recommande vivement l'utilisation des solutions de participation à distance mis à leur disposition.

Conformément à l'article 4 et 5 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, cette Assemblée Générale **se tiendra hors la présence physique de ses actionnaires.** Vous êtes invités en conséquence à vous exprimer en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président.

Par ailleurs, la société invite ses actionnaires à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique selon les modalités décrites à la fin du présent avis.

Eu égard au dispositif exceptionnel mis en place pour la tenue de cette Assemblée Générale (huis clos), nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que les modalités de participation relatives au demande de carte d'admission et aux procurations sont susceptibles d'évoluer. En effet, afin de tenir compte de ce dispositif exceptionnel, des mesures réglementaires pourraient être prises prochainement par le législateur. Nous ne manquerons pas de vous aviser de toute modification liée aux modalités de participation.

L'assemblée sera appelée à délibérer

sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

I – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

– Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2019 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement – quitus aux administrateurs ;

– Affectation du résultat ;
– Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 le décembre 2019 ;

– Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;

– Montant de la rémunération de l'activité des administrateurs ;

– Ratification de la nomination provisoire de Madame Ursula DRIDI en qualité d'administratrice ;

– Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

II – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

– Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié ou certains mandataires sociaux de la société, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation ;
– Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2020** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante :

ct-mandatairesassemblees@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante **ct-mandataires-assemblees@caceis.com** en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom

du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82) ;

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R.225-80 du Code de commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2020**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social d'**AQUILA** ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust à l'adresse suivante **ct-assemblees@caceis.com**.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, ou à l'adresse électronique suivante, ct-assemblees@caceis.com**, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, ou à l'adresse électronique suivante, ct-assemblees@caceis.com**, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
3911072

DERNIERE MINUTE**CEPE DE CUXAC SARL**

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine,
84000 Avignon
447 868 217 RCS Avignon

En date du 10 février 2020, l'associée unique a décidé à compter du même jour, la transformation de la société en S.A.S. Cette transformation entraîne la modification suivante :
Présidence : La société The Renewables Infrastructure Group (France) 793 935 263 RCS Avignon.
Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Pour avis,
3911082

CEPE DE PUIITS CASTAN SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine,
84000 Avignon
494 993 066 RCS Avignon

En date du 10 février 2020, l'associée unique a décidé à compter du même jour, la transformation de la société en S.A.S. Cette transformation entraîne la modification suivante :
Présidence : La société The Renewables Infrastructure Group (France) 793 935 263 RCS Avignon.
Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Pour avis,
3911083

CEPE DU HAUT LANGUEDOC SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine,
84000 Avignon
447 780 268 RCS Avignon

En date du 10 février 2020, l'associée unique a décidé à compter du même jour, la transformation de la société en S.A.S. Cette transformation entraîne la modification suivante :
Présidence : La société The Renewables Infrastructure Group (France) 793 935 263 RCS Avignon.
Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Pour avis,
3911084

CEPE DU HAUT CABARDES SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine,
84000 Avignon
443 454 608 RCS Avignon

En date du 10 février 2020, l'associée unique a décidé à compter du même jour, la transformation de la société en S.A.S. Cette transformation entraîne la modification suivante :
Présidence : La société The Renewables Infrastructure Group (France) 793 935 263 RCS Avignon.
Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Pour avis,
3911085

AVIS ADMINISTRATIF**Commune de Saint-Saturnin-lès-Apt**

Par délibération n°37/2020 en date du 09 mars 2020, le conseil Municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines de la commune zones U – AU du P.L.U.

Par délibération n° 38/2020 en date du 09 mars 2020, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones U et AU du P.L.U.
3911007

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Ville de Bollène

Avis rectificatif du 14/04/20

**MAIRIE DE BOLLENE**

Mme Marie-Claude BOMPARD - Maire
place Henri Reynaud de la Gardette
BP 207
84500 BOLLENE
Tél : 04 90 40 51 88 - Fax : 04 90 40 51 21
mél : correspondre@aws-france.com
web : http://www.ville-bollene.fr
Référence : 2020/05

Objet : TRAVAUX DE POSE D'ORGANES DE MESURE (DEBITMETRES) SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC PERMANENT DE LA COMMUNE DE BOLLENE

Remise des offres :
au lieu de : 15/04/20 à 12h00 au plus tard.
lire : 04/05/20 à 12h00 au plus tard.

Ajouter : Bonjour,
Nous vous informons qu'en application d'une consigne nationale en lien avec l'actualité et la situation d'alerte internationale due au COVID-19, la date de remise des plis est repoussée à la date du lundi 4 mai 2020 à 12h00.

Merci de votre compréhension.
Commune de Bollène - service Commande publique
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://agyssoft.marches-publics.info>
3911073

Régis BARRIER
Avocat au Barreau d'Avignon
Conseil en Droit des Sociétés
10, Av. de la Croix-Rouge
B.P. 40173
84008 AVIGNON Cédex

**GIBERT
FALCONETTI**

Société civile professionnelle
au capital de 125 770,44 euros
Siège social : QUAI LICES
BERTHELOT
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
399 615 848 RCS AVIGNON

Aux termes d'une délibération en date du 31 Décembre 2019 l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Cyril GIBERT en qualité de cogérant et n'a pas procédé à son remplacement.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Cyril GIBERT sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis
3911086



Suivez-nous aussi sur
Facebook :
<http://www.facebook.com/lechodumardi>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À VOUS, QUI SAUVEZ DES VIES CHAQUE JOUR.
À VOUS, QUI ALLEZ TRAVAILLER POUR PERMETTRE QUE LA VIE CONTINUE.
À VOUS, QUI RESTEZ CHEZ VOUS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS.

CONTINUONS D'UNIR NOS FORCES



ENSEMBLE, FAISONS BLOC CONTRE LE CORONAVIRUS.

WWW.GOUVERNEMENT.FR | 0 800 130 000 (APPEL GRATUIT)